

## REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION COMPTE-RENDU

6 novembre 2017 à Saint-Avre

ETAIENT PRESENTS – Collège public :

Structure	Représentant	Nom
SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TITULAIRE	GALLIOZ Jean Michel Président du GAL
COMMUNE DE MODANE	TITULAIRE	SELTZER Nicole
3CMA	TITULAIRE	REYNAUD Jean-Michel

ETAIENT PRESENTS – Collège privé :

Structure	Représentant	Nom
CHAMBRE D'AGRICULTURE MAURIENNE	TITULAIRE	TOURT Albert
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence
GROUPEMENT AGRICOLE	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
COOPERATIVES LAITIERES	SUPPLEANTE	PELISSIER Anaïs
SICA BEAUFORT	SUPPLEANT	MARIE Julien
FAGIHT	SUPPLEANT	DENIS Philippe
CHAMBRE DE METIERS	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
MAURIENNE EXPANSION	TITULAIRE	CHEMIN François

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Structure	Représentant	Nom
CONSEIL REGIONAL	Direction de l'Agriculture et du Développement rural	WEISS Stéphane
SPM	Equipe LEADER	DINNAT Benoît LONGHI Raphaëlle ROMERO Christel
	Coordinatrice Culture	MOULARD Ludivine

ETAIENT EXCUSES :

Structure	Représentant	Nom
COM COM 4C	TITULAIRE	BONNIVARD Pierre-Yves
COMMUNE DE SAINT-JULIEN	TITULAIRE	TOURNABIEN Marc
COOPERATIVES LAITIERES	TITULAIRE	MOLLARET Guy
SICA BEAUFORT	TITULAIRE	ROUX Daniel
ACA	SUPPLEANTE	ROMAND Ludivine
ASSOCIATIONS « DEVELOPPEMENT DURABLE »	TITULAIRE SUPPLEANTE	CHABANOL David BIEHLER Lisa
OPERATEURS CULTURELS	TITULAIRE SUPPLEANT	VILLERMET Bernard PASQUIER Yves
UCA	TITULAIRE SUPPLEANT	RITTAUD Mathilde HENRICH Véronique
MAURIENNE EXPANSION	SUPPLEANT	PARIS Florian

16 personnes présentes au Comité de Programmation de novembre 2017.

11 ayant voix délibérante (52% des membres ayant voix délibérante) dont 8 appartenant au Collège Privé (73% des votants de la séance).

⇒ Principe du double quorum respecté pour la tenue du Comité de Programmation

### ORDRE DU JOUR :

1. Actualités de notre programme LEADER
2. Sélection de projets
3. Programmation de projets
4. Coopération
5. Rencontre du GAL Maurienne et buffet à base de produits locaux

### PIECES JOINTES :

Diaporama de présentation

#### 1. Actualités de notre programme LEADER

---

Monsieur Jean-Michel GALLIOZ, Président du Comité de Programmation, est heureux de réunir l'assemblée à l'ESAT de Saint-Avre. Il accueille Philippe DENIS, suppléant de Daniel GAINETDINOFF pour la FAGIHT qui assiste pour la première fois au comité de programmation, et invite les participants à se présenter.

Monsieur GALLIOZ demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

#### 1.1 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle de Maurienne :

Ludivine MOULARD, Coordinatrice Culture au SPM présente le projet GRAINES DE MAURIENNE de l'association FUSEES, qui conduira la résidence de création artistique partagée de la 3<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne.

La résidence se déroulera sur la période 2017/2019 et débutera mi-novembre. Quatre temps d'aboutissement principaux, appelés « Graines de folie », sont prévus en 2018 et 2019, dans des lieux de la filière alimentaire du territoire. Au programme d'une « Graine de folie » : un labyrinthe de curiosités présentant des créations réalisées avec les habitants lors d'ateliers participatifs, un temps musical mêlant artistes professionnels et amateurs du territoire et d'ailleurs, un temps de restauration et un ou plusieurs ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable. Plus d'infos sur <http://biennale-culturelle-maurienne.com>

Un processus de sélection en deux temps a été mené par le comité de suivi de la Biennale pour valider le projet de FUSEES. L'ensemble des partenaires du projet a été associé à la concertation : groupements de développement agricole, opérateurs culturels du territoire, habitants, participants aux précédentes éditions de la Biennale, Education Nationale, Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Département et SPM.

Au terme d'un processus de sélection nécessairement complexe, le projet GRAINES DE MAURIENNE a été retenu à la majorité des financeurs.

Il s'agira pour le SPM, porteur de ce projet, d'accompagner et d'orienter FUSEES afin que le monde agricole soit rencontré lors de la phase d'immersion dans le territoire et impliqué lors des différents temps de réalisation du projet.

La consultation pour les actions de sensibilisation à l'alimentation durable, adossées à cette résidence d'artistes, sera lancée en janvier prochain par le SPM.

### 1.2 Réunion politique interGAL à la Région :

Jean-Pierre TAITE remplace désormais Emilie BONNIVARD à la Vice-Présidence à l'Agriculture, Viticulture et aux Produits du Terroir à la Région. Il a invité en octobre dernier, l'ensemble des Présidents de GAL et de structures porteuses à une réunion politique coanimée avec Emmanuel FERRAND, Conseiller Régional aux fonds européens agricoles.

La programmation LEADER en « ex-Rhône-Alpes » fait état d'avancements : conventionnement et engagement des mesures d'animation et de gestion du programme. Pour les projets, le développement d'un logiciel spécifique a été décidé en AURA pour pallier au dysfonctionnement d'OSIRIS. L'engagement et le paiement des premiers porteurs est annoncé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

### 1.3 Etat des lieux, points de vigilance et perspectives du LEADER Maurienne :

Le Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes est prévu sur 7 ans : 2014 à 2020. En février 2017, le SPM était conventionné pour cette programmation, avec une enveloppe de FEADER de 1 275 000€ (Demande initiale de 1 500 000€ / 15% de réserve retranchés)

En juillet 2017, le SPM recevait le FEADER pour des dépenses engagées en 2014.

Aucun autre versement de FEADER n'a encore été réalisé en Maurienne. Un point d'étape est proposé en juin 2018 pour évaluer le FEADER effectivement versé aux porteurs de projets.

Les membres du Comité de Programmation regrettent ces délais qui constituent un frein pour les porteurs, notamment de projets innovants et/ou en création.

Les ressources humaines dédiées au LEADER sont financées pour partie par le FEADER, mais limitées à 25% des dépenses publiques totales engagées dans le programme. A ce jour, selon les projections actuelles et si suffisamment de projets sont programmés, le SPM pourra assumer l'animation jusqu'à juin 2020, et la gestion jusqu'à octobre 2021.

Stéphane WEISS rappelle qu'il est possible de réaliser des avenants à la convention, par exemple pour relever les plafonds de dépenses sur les dossiers.

La priorité est donc de communiquer sur les aides du programme, en informant bien les porteurs potentiels des délais de paiement qui ne sont pas maîtrisés par le territoire

## 2. Sélection des projets

---

Les projets suivants sont sélectionnés à l'aide du système de « color vote » : pour chaque critère, un score est attribué par chacun des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérative. La note majoritaire est retenue par critère :

CRITERES DE SELECTION		PROJETS PRESENTES :	
		BIOCOOP	J. PASCAL
		Espace restauration	Terroir de Maurienne
		FA2 : Commercialiser	FA2 : Commercialiser
A	Respect de l'environnement et valorisation des ressources	3	2
B	Rentabilité et viabilité économique	3	3
C	Sens et qualité de l'action (sensibilisation/formation)		
D	Origine de la matière première	1	3
E	Commercialisation des produits	3	1
F	Niveau d'intégration dans les objectifs du programme	3	3
G	Efficience du projet	2	3
H	Les pratiques novatrices	2	2
I	Logique de mise en réseau	3	3
TOTAL		20/24	20/24
REMARQUE		11 votants dont 3 public	

### 3. Programmation des projets

La phase de programmation des dossiers consiste à arrêter les montants financiers ; ci-après le montant programmé ce jour :

- 18 818.40 € de FEADER sur la fiche 2 pour le projet TERROIR DE MAURIENNE de Jonathan PASCAL dont le cofinancement est apporté par la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise et le Conseil Départemental.
- 1 242.96 € de FEADER sur la fiche 3 pour le projet de RUCHER PEDAGOGIQUE de Edith GACHET dont le cofinancement est apporté par le SIVAV.

### 4. Projets de Coopération

Le GAL italien ESCARTONS VALLI VALDESI propose de travailler sur un axe de coopération en lien avec la valorisation des produits locaux en « Produits de montagne » qui est une identification de produits réglementée par l'Europe et en France.

Une charte facultative est en cours d'élaboration au niveau européen.

Une remarque est faite sur l'utilisation frauduleuse de l'appellation « Produits de montagne ».

Il faudrait contacter Anne CASTEX du SUACI et Christophe LEGER de la CIMA pour voir où en est ce projet.

Pour la Maurienne, l'idée pourrait être de choisir un produit à valoriser dans une démarche filière comme la pomme de terre de montagne.

Le GAL italien est également partenaire d'un autre projet transfrontalier « Tourisme du Goût » (Alcotra 2014-2020) dans lequel il va réaliser en 2018 un inventaire des produits locaux sur son territoire en Italie et sur les 2 Savoie, à destination des restaurateurs (guide de produits).

Fiches actions	MAQUETTE INITIALE ET AVENANT			PROGRAMMATION				SELECTION		EN COURS		PROG + SELEC + EN COURS		% CONSO	Enveloppe dispo (sur enveloppe - 15% réserve)
	Enveloppe FEADER initiale	Réserve de performance (15%)	Total enveloppe FEADER	Nb dossiers	Montants programmés	Part des montants prog. en %	Montants validés en sélection	Nb dossiers	Montants provisionnels	Nb dossiers	Estimation tot. montants réservés (prog + opp)	Nb dossiers	Enveloppe dispo (sur enveloppe - 15% réserve)		
1 : Produire, transformer et diversifier	420 750€	74 250€	495 000€	3	19 994,08 €	4,8%	20 022,00 €	1	0,00 €	0	40 016,08 €	4	380 733,92 €		
2 : Commercialiser les produits	318 750€	56 250€	375 000€	3	36 237,60 €	11,4%	21 242,27 €	1	0,00 €	0	57 479,87 €	4	261 270,13 €		
3 : Sensibiliser la population	148 750€	26 250€	175 000€	3	81 366,97 €	54,7%	0,00 €	0	0,00 €	0	81 366,97 €	3	67 383,03 €		
4 : Coopérations GAL italien	63 750€	11 250€	75 000€	0	0,00 €	0,0%	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	63 750,00 €		
5 : Animation fonctionnement du GAL	323 000€	57 000€	380 000€	2	140 009,38 €	43,3%	0,00 €	0	0,00 €	0	140 009,38 €	2	182 990,62 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 275 000€</b>	<b>225 000€</b>	<b>1 500 000€</b>	<b>11</b>	<b>277 608,03 €</b>	<b>22%</b>	<b>41 264,27 €</b>	<b>2</b>	<b>35 498,93 €</b>	<b>2</b>	<b>318 872,30 €</b>	<b>13</b>	<b>956 127,70 €</b>		
REVUE DE PROJETS															
1 : Produire, transformer et diversifier				3	ESTANCO JARDINS ST JU. Y. PASQUIER		3CMA	1							
2 : Commercialiser				3	SICA L'ARVAN COOP ARVES TERROR MNE		BIOCOOP	1							
3 : Sensibiliser la population				3	BIENNALE SENSIBILISATIO EDITH GACHET			0		0					
5 : Animation fonctionnement				2	POSTES 2016 POSTES 2017			0		0					

## 5. Rencontre du GAL et buffet à base de produits locaux

Cette rencontre ouverte à tous fut l'occasion de présenter les projets accompagnés depuis le début de la programmation. Nous avons pu échanger sur :

- les perspectives du programme pour les prochaines années : l'approvisionnement de la restauration collective, la coopération avec notre partenaire Italien, l'accompagnement de nouvelles filières (la pomme de terre de montagne ou encore la viticulture...)
- le partenariat entre notre GAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'enjeu que représente ce programme pour le territoire et l'importance de relayer l'information afin d'accompagner au mieux tous les porteurs qui peuvent bénéficier de cette subvention.

Deux porteurs de projet nous ont présenté leur expérience : Edith Gachet pour le rucher école à Albiez le jeune et Louis-Abel Alary pour son installation en maraîchage biologique à Saint-Julien-Mont-Denis.

En fin de rencontre, nous avons partagé un buffet à base de produits locaux confectionné par l'ESAT. Encore merci à eux !



Yves DURBET  
Président du Syndicat du Pays de Maurienne

